
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

8 JANVIER 2019

AUDITION

DES EXPERTS DU SERVICE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DU MINISTÈRE SUR LA
STRATÉGIE NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA
FÉDÉRATION AINSI QUE SUR LES TRAVAUX ENGAGÉS SOUS L'ÉGIDE DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE ET RELATIFS AUX RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES
"DIG COMP"

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR **MME OLGA ZRIHEN.**

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|---|---------------------------|---|
| 1 | Présentation des orateurs | 3 |
| 2 | Echange de vues | 5 |

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a procédé, au cours de sa réunion du 8 janvier 2019(1), à l'audition des experts du Service numérique éducatif du Ministère sur la stratégie numérique dans les établissements scolaires de la Fédération ainsi que sur les travaux engagés sous l'égide de la Commission Européenne et relatifs aux référentiels de compétences « Dig Comp » :

- **Mme Weerts**, coordinatrice de la « Cellule opérationnelle de Changement (COC) » et coprésidente du Comité de concertation du Pacte pour un Enseignement d'excellence

- **Mme Bolland**, responsable de direction de l'Administration générale de l'Enseignement au Service général du Numérique éducatif

- **M. Fievez**, attaché – expert scientifique et technique de l'Administration générale de l'Enseignement au Service du numérique éducatif

1 Présentation des orateurs

Mme Weerts entend présenter aux commissaires la stratégie numérique pour l'Éducation adoptée par le Gouvernement et élaborée par l'Administration. Elle rappelle le contexte et certains chiffres, puisque l'ULG a réalisé une analyse approfondie sur base de l'enquête PISA 2015 et indiqué qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 50 % des élèves n'ont jamais utilisé internet à l'école (alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 25 %). La Commission européenne a en outrepointé le déficit de qualification en Belgique dans les secteurs du numérique et en matière technique et technologique, en raison d'un manque d'attraction des élèves vers ces compétences.

Plus généralement, l'oratrice mentionne les études qui pointent que les retards en matière de numérique à l'école et la disparité des situations pouvant exister dans un système scolaire auront tendance à toucher de manière plus importante les élèves socio-économiquement défavorisés, et à renforcer les inégalités tout au long de leur parcours.

Concernant la situation du numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe selon elle une grande disparité entre les écoles en termes d'équipements et en termes de formation des enseignants (puisque près de 50 % des enseignants déclare n'avoir jamais été formé au numérique). L'oratrice mentionne ensuite le retard accusé dans le numérique administratif et les difficultés dues à la décentralisation du système, puisque différents niveaux de pouvoirs et acteurs interviennent dans le numérique éducatif, ce qui ne facilite pas le travail.

Pour faire face à cette situation, une stratégie cohérente et sur le long terme est proposée, basée sur les orientations figurant dans l'avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Cette stratégie prend la forme d'une feuille de route avec des actions concrètes, un timing et une budgétisation à long terme.

Mme Weerts souligne que les trois grands principes caractérisant cette stratégie sont : 1. L'amélioration de la coordination des acteurs et niveaux de pouvoir. 2. L'opérationnalisation dans les classes. 3. La prise en compte de l'ensemble des dimensions de la transition numérique.

La stratégie est ainsi composée de 5 axes qui se veulent complémentaires. L'oratrice précise qu'elle propose, pour chaque axe, une feuille de route avec un timing annuel qui va permettre une mise en place progressive, car il est logique que le système ne puisse absorber les transformations que progressivement.

Le premier axe concerne les enjeux liés aux savoirs et aux compétences. Il s'agit de la formation au et par le numérique. L'action prioritaire proposée est l'élaboration du référentiel dans le cadre du tronc commun et ensuite dans le degré supérieur du secondaire. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration du numérique dans les classes. L'action proposée est donc d'inciter les établissements, via les plans de pilotage, à élaborer une vision intégrée du numérique. Un mécanisme d'accompagnement est mis sur pieds à travers de nouveaux conseillers techno-pédagogiques qui offriraient leur soutien aux écoles. La quatrième action prioritaire consiste à développer des ressources numériques spécifiques qui seront mises en ligne

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamoulle, Mme Morreale, Mme Zrihen, Mme Bertieaux, M. Delfosse, M. Lejeune, M. Desquesnes, Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Trachte : membre du Parlement

Mme Schyns, ministre de l'Éducation

M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns

M. Miseur, conseiller de Mme la ministre Schyns

Mme Weerts, coordinatrice de la Cellule opérationnelle de Changement (COC) et coprésidente du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence

Mme Bolland, responsable de direction de l'Administration générale de l'Enseignement au Service général du Numérique éducatif

Mme Fievez, attaché - expert scientifique et technique de l'Administration générale de l'Enseignement au Service du Numérique éducatif

M. Naïf, collaborateur du groupe PS

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Colson, collaborateur du groupe cdH

progressivement sur la plateforme numérique envisagée.

Elle souhaite ensuite s'arrêter sur ce qui a déjà été réalisé concernant ce premier axe. Les troisièmes rapports intermédiaires des groupes de travail sur les référentiels du tronc commun ont été remis à la Ministre et au Comité de concertation du Pacte, y compris celui traitant des questions numériques. La fin des travaux est attendue pour la fin du mois de janvier, pour une mise en œuvre des référentiels en 2020 dans les écoles.

Au sujet de la constitution de banques de ressources numériques, le projet *Consortium* a été entamé dès 2017. Il vise, grâce à une collaboration de l'ensemble des Universités et des Hautes écoles, à inventorier les ressources numérisées utiles à la mise en œuvre du nouveau tronc commun. Cette banque de donnée devrait être mise en ligne dès la constitution de la plateforme de ressources dans le courant de l'année 2019. Elle cite une autre banque de ressources en cours d'élaboration, cette fois en collaboration avec la RTBF et la Sonuma, et portant sur les archives audiovisuelle numérisées de la RTBF qui seraient mises à disposition des enseignants par exemple pour illustrer leur cours. Enfin, l'AGE travaille à la valorisation d'une série de ressources déjà existantes, notamment les pistes didactiques.

Par ailleurs, elle rappelle que la première vague d'école est en cours d'élaboration des plans de pilotage.

L'oratrice aborde ensuite le second axe, qui lui paraît fondamental dès lors qu'il concerne l'accompagnement des enseignants. Les plans numériques passés ne se sont pas toujours développés en cohérence avec la formation des enseignants. Les trois premières actions prioritaires se concentrent sur la formation initiale et en cours de carrière, ainsi que sur le développement de l'e-learning. Le second volet d'actions est quant à lui relatif à l'accompagnement et au déploiement de « conseillers techno-pédagogiques » dans les réseaux pour soutenir les écoles. Par ailleurs, l'accompagnement vise aussi à articuler et coordonner tous les types d'accompagnement, existants déjà (régions, réseaux,..) et à venir (conseillers techno-pédagogiques). Enfin, la dernière action prioritaire de cet axe propose de mettre sur pieds des « délégués-référents numériques » directement dans les écoles.

Concernant le phasage de la formation en cours de carrière, les travaux à ce sujet commenceront en 2019. Le soutien d'un programme de la Commission européenne visant la transmission de l'expertise d'autres Etats membres a été sollicitée. La Fédération Wallonie-Bruxelles a par ailleurs déjà commencé à financer des chargés de missions déployés dans les PO pour la mise en œuvre du programme « Ecole numérique ». Les conseillers techno-pédagogiques seront, eux, déployés pro-

gressivement dès septembre 2019, avec des budgets prévus à cet effet. Elle précise que la base juridique de cette action est prévue dans le décret portant sur la contractualisation avec les PO qui sera bientôt étudié au Parlement. Enfin, la fonction de délégué-référent numérique sera créée dans un décret sur l'organisation du travail des enseignants qui arrivera également prochainement sur les bancs du Parlement, avec des moyens budgétaires adéquats.

L'oratrice aborde ensuite le troisième axe consacré aux équipements. Elle rappelle que le financement des équipements scolaires est organisé à la fois par les Régions et par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est selon elle nécessaire de développer une approche cohérente entre les différents niveaux de pouvoirs, notamment dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds européens, puisque la stratégie propose naturellement d'activer ces Fonds. La stratégie propose également d'établir une norme d'équipement minimal pour toutes les écoles et de créer un mécanisme d'appel à équipement complémentaire en fonction du projet éducatif de l'école. Le programme d'expertise de la Commission européenne a également été sollicité afin de réfléchir sur le modèle d'investissement que requiert le numérique éducatif et sur la création d'indicateurs de monitoring. Il s'agit donc d'une phase d'élaboration et de conception et pas encore de mise en œuvre.

Outre l'équipement des écoles, elle cite, d'une part, l'équipement numérique administratif des directions et, d'autre part, celui des enseignants. Le premier a commencé à être renouvelé grâce à un plan progressif sur 4 années, et l'ensemble du matériel numérique des directions devrait être renouvelé en 2021 pour un budget d'un peu plus de 4 millions d'euros. Concernant le second, la mesure prévue pour 2019 consiste en un remboursement forfaitaire proposé aux enseignants pour l'usage de leurs propres investissements en matière d'équipement numérique. La mise en œuvre a donc été entamée.

Le quatrième axe concerne la plateforme de ressources éducatives. La stratégie prévoit un développement en trois phases : dans un premier temps, cette plateforme serait uniquement consultative (pour le premier semestre 2019) pour ensuite devenir interactive, pour finalement muer en une plateforme d'e-learning. Des moyens supplémentaires sont prévus pour le service général du numérique afin de soutenir son développement. Ensuite, concernant les écosystèmes dans les écoles, elle cite la nécessaire élaboration d'un cadre de sécurité. La situation entre écoles est très disparate puisque certaines n'ont pas d'écosystèmes tandis que d'autres en sont bien dotées. Une série d'outils seront donc proposés et l'intervention des conseillers techno-pédagogiques sera mobilisée dans ce domaine. Différentes normes découleront du projet de décret sur la gouvernance

numérique et la transmission des données qui sera bientôt transmis au Parlement et qui est en conformité avec le règlement européen relatif la protection des données.

Enfin, l'objet du dernier axe portant sur la gouvernance numérique s'oriente premièrement vers le développement d'espaces numériques et d'interactions entre l'administration et les publics cibles (personnels de l'enseignement, directions, élèves...). Quatre grands espaces seront créés. Le premier existe déjà et est dédié aux directions d'établissements. Par ailleurs, un espace sera élaboré pour les personnels de l'enseignement et comprendra des informations et outils relatifs à leur carrière, à leur formation etc. Sa mise en œuvre est prévue pour le courant de l'année 2019. Le troisième type permettrait des interactions entre le pouvoir régulateur et les fédérations de PO, notamment en matière de transmissions de données relatives au pilotage. Sa mise en œuvre est également prévue en 2019. Le dernier espace permettrait, lui, des interactions avec les parents d'élèves.

La seconde action de cet axe vise à renforcer la cohérence de tout le système applicatif de l'administration. Cela aura, selon elle, un impact en matière de simplification administrative et cela permettra de renforcer le pilotage du système.

Enfin, la dernière action prioritaire se rapporte à la sécurité des échanges de données et des données personnelles, découlant du RGPD européen. Sa base juridique se trouvera dans le projet de décret relatif à la gouvernance numérique précité.

2 Echange de vues

Mme Vandorpe explique se trouver au cœur d'un paradoxe quant à l'utilisation du numérique entre, d'une part, son utilité, et d'autre part, les effets néfastes liées aux heures passées par les jeunes devant les écrans. Elle se demande, dès lors, s'il est judicieux d'ajouter encore des écrans à l'école. Bien qu'elle relève l'importance d'apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette et des logiciels, elle est d'avis que la manière dont les jeunes sont confrontés au numérique dans les écoles peut conduire à leur dépendance.

D'autre part, elle souhaite connaître le lien entre les savoirs numériques cités dans l'axe premier et le cadre de référence européen.

La députée rappelle ensuite l'existence d'applications qui facilitent les relations entre l'école et les parents et souligne certaines dérives qui en découlent, notamment lorsque les parents connaissent avant leurs enfants leurs résultats scolaires.

Enfin, elle signale que les conditions techniques dans certaines zones blanches de Wallonie sont telles qu'il faut énormément de temps pour

installer le Wi-Fi par exemple.

De son côté, **Mme Trachte** souhaite aborder le débat de manière plus large et explique partager le constat de Michel Serres dans son ouvrage « Petite poucette » selon lequel l'apparition du numérique va modifier le rapport des êtres humains au savoir, de la même manière que l'apparition de l'écriture ou de l'imprimerie. La construction des connaissances et leur stockage sera impactée, dès lors que l'accès à l'information a été bouleversé, tout comme l'utilisation du cerveau.

La députée considère que le monde vit une période de transition et que la mutation va extrêmement vite, puisque les jeunes d'aujourd'hui sont totalement immergés dans le numérique, contrairement à leurs parents au même âge. Elle reconnaît qu'il ne s'agit pas d'un problème spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais estime que la réflexion par rapport à cette transition extrêmement importante et rapide n'est pas assez avancée et que le Pacte d'excellence accuse du retard sur cette question.

Elle estime donc que la réflexion sur le nouveau rapport des êtres humains au savoir doit être entamée et attire l'attention des experts sur certains points lui paraissant importants et ne se trouvant pas dans la stratégie présentée : la question des visées commerciales de certains acteurs vendant des services sur internet et leur introduction dans les écoles (les élèves devant garder un esprit critique face à la société de consommation), la question de licences et des logiciels propriétaires (puisque'il ne faut pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles en soit dépendante) et enfin, le domaine de l'éducation aux médias qui lui semble particulièrement crucial et dans lequel il faut investir.

La députée conclut que certaines pédagogies, qui existent depuis des décennies, sont déjà adaptées au nouveau monde, puisqu'elles prônent une autonomie de l'élève en matière d'acquisition des savoirs. Ces systèmes lui semblent plus adaptés au numérique.

La nécessaire collaboration avec les Régions est ensuite mentionnée par **M. Desquesnes**, qui interroge la Ministre sur l'état des discussions avec ces dernières en matière de stratégie numérique.

Il s'interroge, par ailleurs, sur la compréhension de ce plan stratégique par les acteurs de l'Enseignement et souhaite savoir comment les informations seront vulgarisées à leur attention. Des documents explicatifs, notamment concernant l'autonomie de chaque école, lui paraissent indispensables.

Le député se questionne en outre sur l'existence d'indicateurs de résultats en termes d'échéances et d'objectifs. A ses yeux, des objectifs chiffrés devraient être fixés afin que les acteurs du monde scolaire puissent véritablement s'approprier la stratégie.

Enfin, il lui semble nécessaire que l'indépendance de l'école dans les outils pédagogiques soit garantie, ce qui demande le développement de bases d'exploitations « open source », ainsi que de rester attentif à la protection des données et aux enjeux qui y sont relatifs.

Pour **Mme Zrihen**, la réalité numérique dans les écoles ne doit pas être exprimée au futur puisqu'elle a 20 ans. La Fédération Wallonie-Bruxelles accuse, en effet, un retard considérable dans le volet pédagogique, mais elle signale que ce n'est pas le cas dans le quotidien des élèves et des professeurs.

A ses yeux, une stratégie numérique telle que celle présentée doit avoir pour corollaire de ne pas être liée aux aléas de la vie politique. Le travail doit se faire dans le temps et sur la durée.

La députée insiste, comme ses collègues, sur les coûts et les risques de dépendance aux logiciels privés et rappelle le vecteur de créativité et d'innovation que constituent les logiciels libres. Elle rappelle ensuite les difficultés liées à la procédure en marchés publics en matière de délai, qui conduit à l'obtention de matériel obsolète. Les achats groupés et rapides sont recommandés.

L'idée de mettre en place un test certificatif pour évaluer la capacité cognitive des enseignants et des élèves en matière numérique devrait être creusée à ses yeux, afin de répondre à l'écart entre les besoins sur le marché du travail et les compétences des élèves.

Elle entend que le dispositif de la stratégie numérique ne sera pas imposé aux établissements. Elle se demande si une stratégie numérique pour l'éducation ne devrait pas être considérée comme une condition sine qua non devant figurer dans les plans de pilotages. Il ne faut, selon elle, pas réfléchir en termes de coercition mais en termes de nécessité.

Quant au volet relatif à la formation à la pédagogie du numérique, elle ne doute pas que les futurs enseignants s'y familiariseront facilement, tant ils y sont confrontés dans leurs quotidiens grâce aux tutoriels en ligne, notamment. A ses yeux, la stratégie numérique pour l'éducation pourrait s'élaborer à l'intérieur de l'école avec les capacités de tous les acteurs. La stratégie s'effectuerait alors en « bottom/up » plutôt que « top/down » et une certaine coordination devrait naître au sein d'un même bassin d'éducation.

Mme Zrihen se demande si les conseillers technos pédagogiques et les délégués référents numériques mentionnés consistent en une nouvelle fonction. Pour elle, les compétences se trouvent déjà au sein de chaque école, et si ce n'est pas le cas, dans l'école d'à côté.

Il lui semble inévitable que les élèves soient face à des écrans chez eux et à l'école, puisqu'il

s'agit désormais d'une donnée incompressible de notre vie quotidienne, qui interviendra de manière encore plus radicale dans le champ du travail. Plutôt que d'avoir des craintes, il faut donner une vraie maîtrise de ces outils numériques aux élèves.

Elle ajoute que les Fonds européens vont pouvoir être activés et qu'il faut le faire rapidement. Le principe de la feuille de route et de l'adhésion de la stratégie numérique par tous ceux qui piloteront ces plans dans les prochaines années sont cruciaux, ainsi que des évaluations annuelles pour vérifier l'état d'avancement et savoir où l'on va.

La députée résume finalement son propos en 4 points : la possibilité de travailler sur la réalité des connaissances et acquis à la fois des élèves et des enseignants, la possibilité de faire des plans de pilotage un moyen d'activer la stratégie, la mise sur pieds d'évaluation du processus et enfin, la nécessité de modifier le fonctionnement des marchés publics.

M. Lejeune parle, lui, d'une révolution numérique. Les élèves ont changé et le matériel a changé. Alors les générations précédentes ont du tout apprendre dans le domaine du numérique, c'est aujourd'hui devenu intuitif pour les jeunes.

Dans un cadre purement scolaire, il lui semble essentiel de distinguer, d'une part, l'apprentissage du numérique et, d'autre part, son utilisation.

En matière d'apprentissage du numérique, le plan fait référence aux Groupes de travail « référentiels ». Il souligne qu'à ses yeux, ces référentiels doivent mettre en avant ce qu'il n'est pas permis d'ignorer (et non pas tout ce qu'il est possible de savoir).

Par ailleurs, il est d'avis que l'utilisation du numérique devra être, entre autres, abordée dans le cadre du cours d'éducation à la citoyenneté, puisqu'il faut des balises et clefs de compréhension à l'utilisation d'internet et du numérique.

Pour lui, les éléments primordiaux sont les équipements, la connectivité, la simplicité et des référents dans les écoles. Au sujet des équipements, le député souligne que trop d'erreurs ont été commises par le passé qu'il faut éviter de reproduire. Quant à la connectivité, il rappelle que le wifi et les b-box permettent une accessibilité plus facile qu'avec des serveurs. Il faut des plans de connectivité simples, pratiques et cohérents. Enfin, l'existence de référents dans les écoles lui semble cruciale.

L'ambition du plan est ensuite soulignée par le député, qui se demande néanmoins si la Fédération Wallonie-Bruxelles a les moyens de ses ambitions. Il rappelle que le Plan stratégique en matière d'intégration des TICS dans les établissements scolaires du Ministre Hazette, datant de 2002 et contenant 48 mesures, n'a pas pu être déployé en raison de différents blocages. La preuve

en est que ces 48 mesures se retrouvent quasi toutes dans le nouveau plan stratégique étudié aujourd'hui.

Il en profite pour interroger les experts sur les conseillers techno-pédagogiques car il se demande si ce seront des nouveaux acteurs. Il s'interroge en outre sur la source de leur rémunération.

Il conclut que ce plan stratégique a le mérite d'exister, mais souligne l'importance d'y insérer une dose de pragmatisme et de faire preuve de bon sens.

Suite à ces interventions, **Mme Weerts** constate en effet le paradoxe entre la nécessité d'une réflexion de long terme sur le phénomène et l'urgence à mettre des choses en place au regard de l'évolution en cours sur le marché du travail, notamment. Elle signale néanmoins que la stratégie essaie de combiner ces deux aspects, même si la réflexion mériterait d'être approfondie face à une transformation sociétale aussi fondamentale.

Au sujet des référentiels, et en particulier du cadre européen « Digcomp 2.1. », elle précise qu'il est un cadre de référence général et sert actuellement de source d'inspiration pour les GT référentiels, tout en laissant une marge d'appréciation sur ce que qui y sera inclus in fine.

Concernant les équipements, elle souligne la complexité de la situation due à la diversité des niveaux de pouvoirs impliqués. Il existe des difficultés pour couvrir l'ensemble du système scolaire de manière cohérente et pour évaluer les actions et rendre des comptes. La stratégie propose donc différentes actions à ce niveau, comme l'élaboration d'un nouveau cadre de discussion avec les Régions et une nouvelle forme de coordination, et la mise en place d'un dispositif de monitoring. Elle rappelle à ce propos l'importance des plans de pilotage. Bien que les écoles ne soient pas forcées d'établir une stratégie numérique, les discussions autour des plans de pilotage devraient inciter les écoles à entrer dans cette voie et permettront, en tout cas, de connaître la situation de chaque école. Les plans de pilotages serviront donc de base de monitoring.

Quant aux indicateurs relatifs à la fois aux équipements et à la stratégie dans son ensemble, elle convient bien qu'ils soient nécessaires. Ces derniers n'ont pas encore été développés, et ils le seront en cohérence notamment avec les différents chantiers de mise en œuvre des initiatives. Elle ajoute que des outils de communication clairs et limpides devront aussi être développés.

L'oratrice indique ensuite que des nouveaux moyens sont prévus pour le déploiement des conseillers techno-pédagogiques et des délégués référents-numérique. Il ne s'agit pas de reclassement de personnel existant puisqu'il s'agira de nouveaux acteurs. Les conseillers seront basés dans les Fédérations de PO, qui devront couvrir

l'ensemble de leurs écoles avec ces conseillers. Le futur décret (sur la contractualisation avec les PO) qui prévoit cette nouvelle fonction établit qu'ils doivent avoir reçu une formation spécifique. Concernant les délégués, il s'agit également d'une nouvelle fonction pour laquelle des moyens spécifiques sont prévus. Son cadre n'a pour l'instant pas encore été clairement établi.

Dans un autre domaine, elle reconnaît que l'Administration a réfléchi à prévoir un code de conduite quant à l'utilisation des applications locales (écosystèmes numériques). Cela ne se trouve finalement pas dans la stratégie, mais cela pourrait, selon elle, être rendu obligatoire dans le cadre du décret relatif à la gouvernance numérique, notamment pour que les écoles soient averties des dangers liés à l'utilisation de certaines applications. Une autre initiative se trouve néanmoins dans la stratégie, initiative visant à analyser l'impact de ces développements numériques dans les écoles tant sur la relation d'apprentissage que sur les conditions de travail des enseignants.

Quant à la nécessité d'être en phase avec le marché du travail et l'importance de la coordination avec les Régions et les bassins, elle indique que cela n'a pas été spécifiquement abordé dans la stratégie, mais que cela devra en effet être discuté notamment dans le chantier qui concerne l'enseignement qualifiant.

Elle conclut que puisque le numérique est une des priorités de la nouvelle programmation financière des fonds européen, il s'agit d'une occasion à ne pas rater. Les financements sont extrêmement importants dans ce domaine ajoute-t-elle. Quant à la question de savoir si ce plan va s'inscrire dans la durée, elle l'espère évidemment mais renvoie la question aux députés.

M. Fievez explique, au sujet de cadre de référence européen Digcomp, que l'organisme JRC (Joint Research Center) Service de la science et des connaissances de la Commission européenne qui fournit des avis scientifiques indépendants et soutient la politique de l'UE - a travaillé plusieurs années avec les parties prenantes et les décideurs des Etats membres sur la rédaction de trois cadres de référence repris sous « Digcomp » (« Digcomp 2.1 » destiné aux citoyens, « Digcomp EDU » destiné aux enseignants et « Digcomp ORG » destiné aux établissements scolaires). Ces cadres de référence offrent une ligne directrice et permettent de cibler les axes sur lesquels les différents Etats peuvent travailler. Un des axes vise, par exemple, à donner aux citoyens toutes les compétences nécessaires pour se situer sur la toile, en lien avec le principe de responsabilisation vis-à-vis des outils numériques.

Selon le rapport du JRC, les établissements scolaires doivent avoir une vision stratégique du numérique au départ de ces référentiels. Elle a donc mis en place un outil d'auto-diagnostic ap-

pelé « SELFIE » qui permet à un établissement scolaire de réfléchir sur différents axes comme la formation, l'accompagnement, l'équipement etc.

Le JRC a également travaillé sur un référentiel appelé « Digcomp EDU » décrivant les compétences numériques attendues pour un enseignant.

L'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi contribué à la mise en place de ces cadres de référence qui doivent encore être transposés dans les systèmes éducatifs. L'orateur reconnaît que ce travail de transposition peut s'avérer complexe. Il signale qu'il a déjà été réalisé par la France, mais pas encore par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une collaboration avec la France a d'ailleurs été initiée sur ce point.

Enfin, **Mme Bolland** revient sur la question de la protection des données et sur le fait que l'Administration doit être capable de fournir des applications qui garantissent un cadre de sécurité aux utilisateurs. Elle explique que le décret relatif à la gouvernance numérique et à la transmission des données entend fournir ce cadre. En outre, une réflexion autour de la mise sur pieds des 4 espaces numériques précédemment décrits est menée, puisque l'Administration envisage de proposer un guichet unique centralisé qui permettrait aux utilisateurs de s'authentifier de manière très sécurisée. Les principes de sécurités sont donc centraux dans le cadre de ces développements informatiques.

Mme la Ministre souligne que c'est la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un outil donnant une vision claire et transversale ainsi que d'un service renforcé pour mettre en œuvre cette stratégie. Elle rappelle à Mme Vandorpe que la majorité des études consacrées au temps passé par les enfants devant des écrans sont relatives au temps non scolaire. L'objectif, au niveau du monde scolaire, est d'apprendre aux élèves à utiliser un ordinateur et de faire des élèves des créateurs de leurs apprentissages et non des consommateurs de l'outil numérique.

Elle conçoit, comme l'a dit Mme Trachte, les grands changements au niveau de l'accès à l'information, mais souligne que les savoirs n'ont pas été modifiés. Elle précise qu'une information n'est pas un savoir constitué et que l'on ne peut imaginer trouver tous les savoirs en ligne. L'école possède donc toujours son rôle de constructeur de savoir et de développeur d'esprit critique. Le rapport à la connaissance et au savoir relève donc de la didactique et des méthodes pédagogiques, qui ne relèvent pas du pouvoir régulateur mais des réseaux et des écoles elles-mêmes.

Au sujet des contacts avec les Régions, elle si-

gnale que l'intérêt de cette stratégie numérique est d'avoir une base de discussion et que le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de mettre tous les acteurs autour de la table pour pouvoir négocier la suite. Elle ajoute que vu l'échéance électorale et alors que de nouvelles déclarations de politiques communautaires ou régionales vont se négocier, la stratégie constitue un bel atout illustrant ce dont la Fédération a besoin en matière de connectivité et d'équipement. La Ministre rappelle d'ailleurs qu'une partie de l'argent investis par la Région wallonne en matière d'équipement provient des fonds FSE.

Concernant la certification des compétences en matière numérique évoquée par Mme Zrihen, elle explique que cet outil existe en France et qu'il s'agit d'un service public d'évaluation en ligne de développement, d'évaluation et de certification des compétences numériques (www.pix.fr). La Ministre est d'avis que ce type d'outil devrait, à terme, aussi exister en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Delfosse souhaite ajouter que certains enfants se trouvent exclus de l'enseignement du numérique en raison de leur handicap. Il précise qu'il existe pourtant énormément de moyens spécifiques. A ses yeux les directions d'écoles devraient pouvoir bénéficier d'un fond et de la possibilité d'aller chercher les outils afin que ces élèves puissent trouver leur épanouissement à l'école à côté des autres enfants.

Mme la Ministre considère que cette remarque, rejoignant l'enjeu des aménagements raisonnables, est très importante, et rappelle que ces aménagements s'effectuent en fonction des possibilités de l'école. Le caractère adapté est raisonnable de l'aménagement relève dès lors d'une procédure établie par un décret sur lesquels les députés beaucoup ont travaillé.

Enfin, **Mme Trachte** est bien d'accord sur le fait que l'accès à l'information ne donne pas forcément accès aux savoirs. Elle souhaitait simplement souligner le fait que certains systèmes d'éducation d'autres pays semblent plus adaptés au monde numérique. La députée reconnaît que la difficulté provient du fait qu'il est difficile d'avoir du recul sur cette révolution, la Fédération Wallonie-Bruxelles se trouvant en pleine transition. Elle ne reproche donc pas à la Ministre de ne pas posséder la formule pour intégrer les élèves du 21^e siècle dans la société numérique mais regrette simplement qu'une large réflexion ne soit pas entamée.

La Rapporteuse,

La Présidente,

O. ZRIHEN

L. GAHOUCI